



Assurance association

Par rosa

Bonjour,

je viens d'assurer mon association depuis 10jours.

J'aimerais savoir si on peut resilier son contrat D'assurance professionnelle au bout d'un an au 31 décembre avec 2 mois de préavis selon la loi Chatel, ou bien celle ci ne s'applique pas à l'assurance professionnelle.?

Quelles sont mes possibilités de résiliation(au bout d'un an) pour une assurance professionnelle?

Le contrat n'est pas clair à ce sujet et émet des conditions.

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour

Une association n'est pas un particulier. La loi Chatel ne s'applique pas. Il faut résilier pour l'échéance annuelle en respectant le préavis.